

### 2.2.5.1. Les structures publiques

La question du rôle de l'Etat dans l'intelligence économique se pose en ces termes<sup>1</sup> : il dispose de capacités de collecte et d'analyse qui complètent les capacités de l'entreprise en se déclinant en trois grands axes. Tout d'abord, la gestion de l'information économique dans le but d'aider les entreprises en termes de concurrence internationale, en améliorant par la diffusion de l'information leur potentiel analytique afin d'ajuster leur stratégie internationale. Ensuite, l'Etat veille à la protection du patrimoine économique et technologique dans les secteurs sensibles de l'industrie nationale.

Enfin, un rôle de régulation et de planification, qui passe par la mobilisation des ressources informationnelles de la nation afin de définir les priorités et les grands axes stratégiques de l'économie nationale. En matière de structures policières, il convient de citer tout d'abord le Service Central des Renseignements Généraux, dépendant du Ministère de l'Intérieur. Les « RG » ont un rôle primordial en matière de recherche du renseignement économique et financier, expressément mentionné dans le décret du 17 novembre 1951 qui fixe la mission officielle des renseignements généraux, à savoir « la recherche et la centralisation des renseignements d'ordre politique, social, économique nécessaire à l'information du gouvernement ». Ainsi, en plus du rôle central d'observateur de la société française et du monde politique, les RG se voit rajouter celui de se charger de la surveillance des domaines économiques et financiers. Le rôle de ce service étatique est donc double : d'une part servir de lien d'information entre les décideurs du monde économique et financier et le gouvernement et d'autre part de la protection de l'économie française en décelant les activités suspectes pouvant porter atteinte à celle-ci. Ce champ d'activité tend à se développer ces dernières années grâce à une formation financière et économique accrue des fonctionnaires chargés de ce domaine. Par ailleurs, le remplacement de la Direction Centrale des Polices Territoriales (DCPT) créée le 22 février 1992 par une Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), à laquelle sont rattachées depuis le 31 août 1993 les directions départementales, devrait lui donner une efficacité plus grande. En effet, le système de la DCPT, qui plaçait de fait les RG sous la tutelle des polices urbaines au niveau local, avait par crainte de voir s'effacer progressivement les activités spécifiques des RG notamment dans le cadre de la répression et du maintien de l'ordre, provoqué un véritable tarissement des sources économiques et financières que ce nouveau mode d'organisation a pour mission de ranimer par une spécialisation de certains services. Dépendant également du Ministère de l'Intérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) pratique également le renseignement économique mais de manière beaucoup plus ciblée vers le renseignement défensif, en sensibilisant et en informant les entreprises vulnérables et en pratiquant une activité de répression de l'espionnage industriel.

Le Service Central de la Prévention de la Corruption (SCPT), créé en janvier 1993 auprès du ministre de la justice, a également pour mission de collecter de l'information économique et financière dans un domaine complètement différent mais tout aussi ciblé. Il a en effet pour charge de collecter les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits de corruption active ou passive, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts ou d'atteinte à la liberté et à l'égalité des candidats dans les marchés publics. Il convient également de citer dans ce registre les services de police judiciaire chargés de la répression de la délinquance financière, du blanchiment d'argent, des trafics d'armes ou de drogues, ainsi que les services de la police de l'air et des frontières. Dans le domaine militaire, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE), qui a remplacé en 1981 au départ de son

---

<sup>1</sup> Géocities.com

Directeur Alexandre de MARENCHES le Service de Documentation Extérieur et de Contre-Espionnage (SCECE), a mis en place en son sein le service « Y », chargé du renseignement économique et financier. L'ancien directeur de la DGSE Pierre MARION a créé il y a dix ans ce service composé alors d'une vingtaine de personnes. Pierre MARION affirme dans son livre « Mission Impossible » que quelques mois après sa création, ce service était déjà en mesure de fournir à la société DASSAULT un dossier détaillé sur les propositions concurrentes à un appel d'offre lancé par l'Inde, concernant du matériel aéronautique. « Le service a adressé à plusieurs reprises à des entreprises françaises des documentations confidentiels sur des projets de firmes multinationales et sur leurs plans de recherche et de commercialisation », ajoute Pierre MARION. Plus tard, le Préfet Claude SILBERZAHN, Directeur de la DGSE de 1989 à 1993, a également eu à cœur d'élargir le débat au sein de ses services à la culture du renseignement ouvert et à la collaboration entre firmes qu'il nécessite : « les firmes française préfèrent cependant fonctionner en ordre dispersé et ne paraissent pas, sauf exception, réellement mobilisées par ce problème, même pour ce qui a trait au renseignement fin mais de source ouverte. Les effort dans ce domaine qu'il est convenu d'appeler intelligence économique demeurent morcelés. » Il évoque également dans son livre : « Au cœur du secret », les dangers véhiculés par l'argent sale et son blanchiment, contre lesquels lutte la DGSE. Claude SILBERZAHN conçoit alors le rôle de l'appareil de renseignement étatique comme celui d'un régulateur des circuits d'argent, afin d'en faire un facteur de progrès et non un handicap de l'économie nationale.

La DGSE a collaboré activement à la rédaction du rapport du Commissariat Général au Plan sur le thème de « l'intelligence économique et stratégie des entreprises », qui pointait une des faiblesses françaises qui la carence de notre pays en matière de distribution électronique de l'information, dont le marché est totalement dominé par les Etats-Unis et le Japon.

Les rapporteurs soulignent ainsi qu'il convient « d'engager rapidement un programme de banques de données à contenu stratégique et de mobiliser l'expertise nécessaire à la sélection et au contrôle des masses d'informations internationales mises à la disposition des entreprises. » La suite logique de cette observation ne tarde pas : le 4 avril 1995, un décret fait de l'intelligence économique un enjeu national majeur, et un peu moins d'un mois plus tard est créé le Comité pour la Compétitivité et la Sécurité Economique (CCSE) est créé, institutionnalisant la volonté de la France de mise en œuvre un système d'intelligence économique compétitif. Cette initiative reçoit un accueil très positif auprès des pays ayant institué auparavant un système de veille. Cette création découle des observation du rapport du Commissariat Général au Plan rédigé sous l'autorité de Henri MARTRE, et également d'une réflexion commandée par le gouvernement au Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), qui faisait état de la création d'un dispositif de coordination dont la caractéristique principale devait être son évolutivité. Le CCSE est un organe consultatif composé de sept membres qui sont six chefs d'entreprises et un chercheur. Il est présidé par le Premier Ministre ou, par le Ministre de l'Economie et des Finances, le secrétariat revenant au SGDN, renforçant sa compétence en matière d'intelligence économique. Depuis le 16 avril 1995 (date de sa création par Edouard BALLADUR), le CCSE s'est réuni à trois reprises, et a institué une réflexion sur un dispositif d'aide à l'exportation, il a également défini une mission d'échanges et de partage de l'information ainsi qu'une coopération au niveau européen.

L'Association pour la Diffusion de l'Information Technologique constitue le lien entre les administrations de l'Etat et les acteurs économiques en identifiant leurs besoins tout en veillant à une meilleures circulation des flux d'information. L'ADIT est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui est placé sous la tutelle du Secrétaire d'Etat à

la Recherche et du Ministère des Affaires Etrangères. L'ADIT est majoritairement composée d'ingénieurs qui se répartissent en une dizaine de spécialités dont la mission est de collecter, traiter et diffuser les informations scientifiques et techniques internationales, en vue de valoriser les travaux de recherche à finalité civile et commerciale et d'aider le développement des entreprises françaises.

L'ADIT a pour double mission de transmettre un savoir-faire et une méthodologie et veut pour cela sensibiliser un large public professionnel aux enjeux de la veille technologique, proposer des outils méthodologiques destinés aux professionnels du secteur de l'information, et contribuer à éclairer les instances économiques et politiques au niveau régional et national en vue de rendre le tissu industriel français plus compétitif. La Direction de la Protection et de la Sécurité de la défense (DPSD), qui a remplacé la sécurité militaire en 1981, est quant à elle chargée de rechercher les atteintes à la protection et à la sécurité de l'Etat, de conseiller les entreprises du secteur de l'armement en matière de protection, d'instruire des dossiers d'habilitation des personnes pouvant avoir accès à des informations classifiées, et est par conséquent amenée dans son activité à collecter des informations économiques et financières, notamment dans le domaine de l'armement.

Au sein d'autres ministères, il existe également des structures collectant l'information économique et financière telles que ma Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE), le Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE), ou les postes d'expansion économiques, ainsi que de nombreuses structures au niveau local, que nous allons détaillé plus loin.

### *Les structures au niveau local*

L'efficacité de l'intelligence économique tient à sa disponibilité et à son accessibilité, et par conséquent à une organisation en réseaux. C'est cet aspect qui a amené à la création de nombreuses structures au niveau local, relayant l'information auprès des tissus industriels locaux ou régionaux. De nombreuses agences se chargent ainsi de collecter, de trier et de mettre à disposition l'information au niveau local pour le chef d'entreprise ou le responsable de la veille au niveau local, il convient donc de citer ces sources d'information potentielles :

- ◆ Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) constituent une banque de données de types divers. Une CCI précurseur en ce domaine est la CCI de Niort<sup>2</sup> qui collecte ainsi chaque jour tout ce qui touche à l'industrie des boissons dans le monde, spécialisant ainsi son activité de veille. Son service de documentation est abonné à plus de trois cents revues professionnelles, pour une grande partie étrangères. L'idée de créer une base documentaire spécialisée est née en 1992, alors qu'il s'agissait d'aider une entreprise du secteur dans la perspective de développement d'une stratégie internationale. L'expérience ayant pris fin, le directeur de l'information économique de la CCI, Loïc RAINOUARD a pris la décision de poursuivre sur sa lancée : « Comme aucune structures privée ne proposait un service de veille sur ce micro marché, nous avons décidé de nous y consacrer ». La CCI de Niort propose un service de veille aux entreprises française du secteur des boissons moyennant une contribution annuelle variant entre 14 000 francs et 20 000 francs : une vingtaine de firmes ont adhéré à cette formule. Chaque jour, elles reçoivent par fax des informations stratégiques et urgentes ainsi que chaque mois une disquette dans laquelle est analysé les tendances du marché, les nouveautés et les stratégies des concurrents. Les résultats ayant été jugés encourageants, la CCI de Niort a appelé trois autres chambres à ce joindre à elle, et elles ont créé ensemble un réseau d'intelligence économique baptisé RESIS (Réseau d'Expertise des Système d'Information

---

<sup>2</sup> « La CCI de Niort aide les entreprises à se documenter », Les Echos du 5/7/94

Stratégiques). Ce réseau regroupe la CCI de Reims, qui s'est spécialisée sur l'industrie de la biscuiterie chocolaterie, la CCI de Touraine, spécialisée dans les pièces d'équipement automobile, et la CCI du Lot-et-Garonne qui se charge du secteur de la restauration collective. Trois autres CCI ont depuis lors rejoint le réseau : Cognac, Cholet (qui se spécialise dans le textile et l'habillement), et La Rochelle (qui s'intéresse aux produits de la mer). L'aspect intéressant de cette initiative est que les CCI<sup>3</sup> ont su passer outre leur rôle local, s'inscrivant dans une logique nationale, voire internationale, par le bien d'une ultra-spécialisation qui accroît leur pertinence d'analyse dans le domaine qui est le leur. Les initiateur du projet expliquent ainsi que « La veille stratégique par thème spécialisé peut être un outil efficace de développement économique au plan local ». Ils estiment que RESIS<sup>4</sup> pourrait regrouper une trentaine de CCI d'ici trois ans et couvrir ainsi entre 80 et 100 créneaux spécialisés de la grande distribution. Pour qu'il n'y ait pas de redondance ou d'ambiguïté avec les cabinets de consultants du secteur privé, les CCI assurent ne s'intéresser qu'aux « créneaux sur lesquels aucun opérateur privé n'a encore pris position ». Mais, les CCI sont également capables de fournir aux chefs d'entreprises des formations spécialisées dans la veille technologique ou la sécurité des entreprises comme le pratique par exemple la CCI de l'Essonne<sup>5</sup>. Ces formations ont été suivies par 200 PME environ et sont organisées sur 12 mois depuis octobre 1995. Elles sont gratuites et financées par les aides de la Direction régionale de l'industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), du SGDN, de l'ADIT, d'EDF-GDF et de la Préfecture. Ces techniques sont inspirées de pratiques en place depuis de nombreuses années aux Etats-Unis et qui se sont révélées fructueuses outre-atlantique. La Chambre de Commerce de Lyon quant à elle, mène une action particulière de sensibilisation, d'incitation et de formation des entreprises industrielles et commerciales aux concepts de veille technologique internationale, une attention toute particulière étant portée aux PME-PMI.

- ◆ Les Agences Régionales d'Information Scientifique et Technique sont au nombre de 23 réparties dans toute la France et opère une action de collecte et de réparation de l'information au niveau local, en provenance du niveau national et international. Les ARIST sont abritées par les Chambres Régionales de Commerce et sont reliées à 2 000 bases de données (brevets, marques, normes...), aux dépêches de l'Agence France Presse, abonnées à toute la presse et sont aidées par un réseau d'experts des centres techniques et des laboratoires universitaires afin d'effectuer une veille technologique à l'usage essentiel des PME. L'ARIST effectue également une activité de consultant en système de veille, analysant les besoins de l'entreprise, mettant en place un système de veille adapté à ces besoins et effectuant la formation des responsables de veille. L'ARIST publie aussi régulièrement un journal d'information comme le « Cent pour Cent » de l'agence Rhône-Alpes.
- ◆ Les Instituts Nationaux de la Propriété Industrielle (INPI) sont également très présents au niveau local dans l'activité de « benchmarking », c'est-à-dire dans la mise à la disposition des professionnels des bases de données en ce qui concerne les brevets, les marques et la propriété intellectuelle ou commerciale.

### **Les structures privées**

La diffusion croissante de l'information a ceci de particulier qu'elle a eu pour conséquence de lui conférer une valeur marchande grandissante. L'information en elle-même n'a qu'une valeur limitée, c'est sa structuration qui lui confère son statut. Cela signifie que devant la

<sup>3</sup> « Les CCI se lancent dans la documentation sectorielle », Les Echos du 3/01/96

<sup>4</sup> « Des CCI mettent à disposition des PME le réseau d'information RESIS », Les Echos du 26/12/95

<sup>5</sup> « Les PME-PMI de l'Essonne s'initient à la guerre économique », Les Echos du 11/12/95

multiplication des sources sites ouvertes et devant leur plus grande accessibilité, le temps d'accès est devenu un facteur qui détermine le temps de réaction de l'entreprise. Il n'en fallait pas plus pour que fleurissent nombre de cabinets de consultants spécialisés dans la recherche de l'information stratégique au moment pertinent, c'est-à-dire avant la concurrence.

L'activité de ces cabinets se structure selon trois champs d'activité qui se recoupent dans leur domaine de compétence, la recherche de l'information économique et financière, le marketing et la prospection et la gestion des créances.

Leader sur le marché du renseignement économique privé, la firme Dun&Brastreet est présente partout dans le monde, et notamment en France. Elle met à la disposition de ses clients une base de données qui regroupe 4,4 millions d'entreprises, renseignant sur leur solvabilité, leurs dirigeants, leur actionnariat et propose leur bilan détaillé et analysé. Cette base de donnée est enrichie et remise à jour quotidiennement et en temps réel à partir de renseignements provenant de sources officielles (greffes des tribunaux, INSEE, INPI...), de sources propres (bilans de Bilans Services, banques de données des comportements de paiement inter-entreprises, FactoFrance Heller, liens mondiaux de la firme...) d'enquêtes menées par Dun&Brastreet auprès des banques, des entreprises et de leurs fournisseurs. Sa base de donnée internationale renseigne le client sur 39 millions d'entreprises de 210 pays dont 15 millions en Europe. La prestation repose sur l'utilisation des technologies actuelles, c'est-à-dire les systèmes informatiques, le Minitel, le téléphone ou bien le fax.

De nombreuses autres sociétés voient le jour en matière de veille stratégique et des cabinets déjà existant trouvent dans ce domaine une nouvelle diversification.